

◎日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する
交換公文

(略称) カンボディアとの貿易取極の延長取極

昭和五十年一月十一日 プノンペンで
昭和五十年一月十一日 効力発生
昭和五十年二月十八日 告示

(外務省告示第二七七号)

目次

ページ

日本側書簡

八七

取極の有効期間の延長

八七

カンボディア側書簡

八九

(日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する
交換公文)

(日本便書簡)

(Lettre japonaise)

Phnom-Penh, le 11 Janvier 1975

Excellence,

Me référant à l'Accord Commercial entre le Japon et le Cambodge signé le 10 février 1960 et reconduit jusqu'au 14 février 1975, j'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement du Japon propose au Gouvernement de la République Khmère la reconduction jusqu'au 14 février 1976 dudit Accord comprisant les documents qui en font partie intégrante, conformément aux dispositions de l'Article VI audit Accord.

Si cette proposition convenait au Gouvernement de la République Khmère, la présente lettre et la réponse de Votre Excellence à celle-ci constituerait l'accord convenu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République Khmère, concernant la reconduction de l'Accord sus-mentionné.

本使は、閣下が前記のことに対する貴国政府の同意を確認されれば幸いであります。

本使は、以上を申し進めるに際し、ふたたび重ねて閣下に何かへて敬意を表します。

千九百七十五年一月十一日アノンペンド

日本国大使 荏野 鳳

(Signé) Ohtori KURINO
Ambassadeur du Japon

(訳文)

日本便書
簡
取極の有
効期間
延長

カンボディア共和国政府
外務大臣 カウ・キー・リム閣下

Son Excellence
Monsieur Keuky Lim
Ministre des Affaires Etrangères
du Gouvernement de la République Khmère

(カンボデイア側書簡)

(Lettre Khmère)
Phnom-Penh, le 11 Janvier 1975

試文

書簡をもつて啓上いたしました。本大臣は、本田セサの陛下の
次の書簡を受領したことを確認する光榮を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、この書簡をもつて日本国政府の前記の提案に對する
カンボデイア共和国政府の同意を通報いたしました。

本大臣は、以上を申し進ぬるに鑑し、ここに重ねて閣下に向
かつて敬意を表します。

千九百七十五年一月十一日ビノンペハド

外務大臣 カウ・キー・リム

(Signé) KEUKY LIM
Ministre des Affaires
Etrangères

Son Excellence
Monsieur Ohtori Kurino
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
PHNOM-PENH

(参考)

この取極は、一九六〇年一月十日に署名され、かゝり一九七五年一月十四日まで延長された日本国
とカンボデイアとの間の貿易取極の有効期間を更に一九七六年一月十四日まで延長するに於いて
の日本国政府とカンボデイア共和国政府との間の了解を確認したものである。